



République d'Haïti

Université d'État d'Haïti *Éditions de l'Université d'État d'Haïti*

3, Rue Pacot, Port-au-Prince, Haïti

Tel. : 2262-2000 Ext : 1270

La procédure de validation des manuscrits aux Éditions de l'Université d'État d'Haïti

Ce processus comporte 5 phases :

- 1) La soumission du manuscrit
- 2) L'évaluation
- 3) La signature du contrat d'édition
- 4) L'édition à proprement parler
- 5) L'impression, la diffusion et la promotion du livre

1) La soumission du manuscrit

Un manuscrit est recevable à condition :

- a) d'être soumis en un fichier Word ;
- b) d'être frappé en caractère Times New Roman, 12 et en interligne 1 ½ ;
- c) d'être réparti en parties et / ou chapitres ;
- d) de respecter la méthodologie des écrits universitaires, en particulier en matière de typographie, bibliographie et de citation.

Le contrôle de recevabilité est fait par la direction des Éditions. La recevabilité d'un manuscrit soumis ne signifie pas qu'il est accepté. L'acceptation fait suite à l'évaluation par les pairs.

Avant l'évaluation, le manuscrit devra être purgé de toute trace qui aurait permis à un lecteur / une lectrice critique d'identifier l'auteur.e.

2) L'évaluation

Le manuscrit fait l'objet d'une évaluation stricte en double aveugle. Tout manuscrit reçu est assujéti à une lecture critique par deux spécialistes du domaine de spécialité de l'auteur.e. En cas d'avis divergents, on fait appel à un.e troisième.

3) La signature du contrat d'édition

Une fois le manuscrit accepté, l'auteur.e du manuscrit devra signer un contrat d'édition.

4) L'édition à proprement parler

Le travail d'édition donne lieu à un va et vient entre l'auteur.e et la maison d'édition.

5) L'impression, la diffusion et la promotion du livre

Les conditions de la diffusion et de la promotion du livre sont établies par le contrat d'édition.

La Direction

